

Loi anti-inflation

sor-Ouest (M. Gray) a présenté un bill anti-mercanti qui a coupé le souffle aux députés de mon parti. Franchement, je trouvais que c'était une assez bonne mesure législative, et je le pense encore. Je crois que ç'aurait pu être une façon assez originale d'aborder la question des profits excessifs que nous constatons au Canada, et je félicite l'ex-ministre d'avoir présenté un mécanisme que je trouve intéressant et qui consistait à choisir des sociétés, à examiner leur situation et à étudier leurs bénéfices.

Mais il y avait dans ce bill une disposition qui n'apparaît pas dans celui-ci. Il contenait une disposition qui obligeait les sociétés à faire rapport de leur situation et permettait à la commission de déterminer si elles réalisaient ou non des profits excessifs. On notera au crédit du ministre que le bill exigeait que les augmentations de prix soient communiquées par télégramme. Cette disposition figurait à l'article 51 (1)—je signale au passage que le bill était daté du 29 avril 1974—et elle enjoignait aux sociétés qui voulaient demander une augmentation de prix de prévenir tout d'abord la commission. Celle-ci pouvait alors étudier de près la demande d'augmentation. Si elle ne faisait rien, l'augmentation entrait en vigueur; si, après examen, elle constatait que la société était trop gourmande, qu'elle pratiquait une hausse excessive de ses prix ou qu'elle réalisait des profits excessifs, alors la commission intervenait. Il n'y a rien de tel dans le projet de loi que nous étudions. A mon avis, une mesure de contrôle des prix ne saurait avoir de sens que si la Commission est prévenue d'avance de la hausse des prix.

Des règlements rétroactifs ne peuvent tout simplement pas être efficaces. Que ferons-nous si une femme achète un pain et que la commission détermine sept ou huit mois plus tard que Weston ou qui que ce soit, a permis qu'il y ait des hausses de prix excessives? D'abord, nous ne savons pas qui est cette femme qui a acheté le pain. Le fait qu'on puisse imposer une amende, et j'en parlerai davantage parce qu'il est très peu probable qu'on en impose, n'aidera pas beaucoup la femme en question et n'améliorera pas son niveau de vie ou son aptitude à subvenir aux besoins de sa famille.

Si l'on n'oblige pas les sociétés à signaler d'avance leurs augmentations de prix, nous ne pourrions tout simplement pas régler les prix. Il est insensé de croire que la commission pourra surveiller les prix partout au Canada. Il est tout à fait impossible qu'elle réussisse à le faire étant donné la complexité de notre système de commerce. Cependant, si l'on exigeait plutôt que les sociétés communiquent toute augmentation de prix à la Commission, on pourrait exercer un contrôle quelconque sur les prix. Le fait est qu'on ne peut se contenter de demi-mesures. Nous ne pouvons dire que nous nous occuperons de ces petits secteurs de l'économie une fois que les prix auront augmenté.

D'ici le printemps, le gouvernement s'arrachera les cheveux à cause des injustices qu'engendrera le système.

Pour une fois, les membres de notre parti ont reçu beaucoup de courrier.

M. Darling: En d'autres mots, vous sympathisez avec le syndicat. Quant à nous, nous n'avons rien reçu.

Des voix: Oh, oh!

M. Gilbert: C'est un service de messageries qui l'apporte.

M. Leggatt: La dernière lettre que j'ai reçue avant l'arrêt du service postal parlait de cette question et, à mon avis, elle était très éloquent. Voici ce qu'elle disait:

[M. Leggatt.]

Nous avons tous écouté très attentivement le discours du premier ministre, de même que les propos de M. Barrett.

Cette lettre venait évidemment de la Colombie-Britannique.

Nous croyons qu'il s'agit d'une bonne mesure et nous aimerions vous faire part de notre point de vue.

Ne serait-il pas plus équitable de régler les demandes salariales de la manière suivante: Ceux qui gagnent \$10,000 pourraient demander une augmentation de 15 p. 100; ceux qui gagnent entre \$10,000 et \$20,000, une hausse de 10 p. 100, ceux qui gagnent entre \$20,000 et \$30,000 pourraient réclamer 5 p. 100, et tous ceux dont le revenu dépasse \$30,000 devraient montrer l'exemple et se passer d'augmentation.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Leggatt: La lettre se poursuit en ces termes:

Si le Canadien moyen constate que son chef, son employeur, etc., se serrent la ceinture, soyez certains qu'il emboîtera le pas.

Le Canada et les Canadiens sont merveilleux, et c'est pourquoi nous avons décidé d'en faire partie. Nous ne voudrions pas le voir anéanti.

Les membres de cette famille ont mis le doigt sur le problème fondamental de toute forme de réglementation. L'équité et la justice doivent régner et il ne peut y avoir de réglementation si les riches s'enrichissent aux dépens des pauvres. En examinant le système qu'on nous propose, nous constatons que les pauvres s'appauvriront et que les riches s'enrichiront. Le riche combattra l'inflation aux dépens du pauvre. Ce n'est pas ainsi qu'on en arrivera à un consensus. Nous ne pouvons espérer que les gens s'unissent pour combattre l'inflation d'un seul corps, s'ils savent qu'il y a un tapis de \$36,000 dans le restaurant du Parlement, et que les repas y sont subventionnés.

Aucune disposition du bill ne s'attaque à l'une des causes réelles de l'inflation: le principe des cartes de crédit. Quand nous entrons dans un bon restaurant, nous constatons qu'une grande partie des clients mangent à crédit. Le gérant de ce restaurant sait que l'employeur paiera l'addition; donc, le prix de son produit monte et personne ne s'y oppose. Celui qui tient un autre restaurant un peu plus loin peut avoir moins de clients qui jouissent d'un compte de dépenses, mais lorsqu'il voit que le premier peut vendre ses biftecks \$10, il se dit qu'il peut obtenir \$7 pour les siens, tandis qu'un autre qui pourrait demander \$5 hausse son prix à \$7. Ce n'est pas hausser les prix, c'est suivre l'exemple; et il en va ainsi dans tous les secteurs de la société. Le bill à l'étude ne s'attaque pas au problème.

● (2140)

Les cartes de crédit donnent lieu à un intérêt de 18 p. 100 et les gens s'imaginent qu'ils peuvent acheter n'importe quoi, n'importe quand. C'est là un des traits importants de l'inflation et une des principales raisons de la tolérance et de la mollesse qui débordent sur la scène canadienne.

Le premier ministre (M. Trudeau) est censé avoir déclaré que le malaise profond serait imputable à ceux qui tentent d'obtenir plus de l'économie que ce qu'ils y mettent. Je suis persuadé que c'est en partie notre problème, un problème profond et d'ordre philosophique. Notre société s'amollit et devient tolérante, mais on ne peut forcer les gens à se ressaisir en leur disant de réduire leur niveau de consommation, de serrer la ceinture d'un cran. De cette façon, celui qui est obèse est encore en grande forme, mais celui qui ne peut resserrer sa ceinture davantage meurt d'inanition.

Nous ne sommes pas équitables en présentant ce projet de loi. Nous récompensons les riches et pénalisons les pauvres, de sorte que les pauvres n'ont aucune raison d'appuyer cette mesure. Si un maximum uniforme de \$1,000 était adopté, cela pourrait résoudre en partie ce